Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_040-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

DATE DE CONVOCATION :

Le 23/03/2026

Secrétaire de séance :

Maryse Bizouarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Délibération N°2026_040

Le trente et un mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Baz, Marc Beaumont, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Augustin De Calan, Mickaël Désouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Laurence Huon, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Catherine Manchec, Michel Martin, Julie Mathieux, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou

Était absent : Éric Georges

Était excusé : Nicolas Ulrich

A donné pouvoir : Nicolas Ulrich à Marc Beaumont

OBJET : ENFANCE JEUNESSE : Projet scolaire MLK « Grande Parade de Morlaix »

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la fiche-action établie par les enseignantes des classes de GS et CE1, et présentée en bureau municipal lors de la séance du 12 février 2026 ;

Considérant que l'objectif du projet est de préparer la participation des 24 élèves à la grande parade de Morlaix prévue le 30 mai 2026, en découvrant comment se créé un grand évènement artistique, en visitant des lieux culturels et en rencontrant des artistes du territoire ;

Considérant que ce projet se créé en collaboration avec le Centre National de Création Adaptée (CNCA), la Chorégraphe Christina Towl de Plourin-lès-Morlaix et les résidents de l'EHPAD de Plourin-lès-Morlaix ;

Vu les actions prévues, à savoir ;

- En classe : présentation de la Grande Parade et du travail de Mickaël Phellipeau
- À l'école de danse Waves : 2 ateliers de danse
- À la résidence Ker an Dero : 1 atelier de danse et 2 ateliers de photographie
- En classe : réalisation d'éléments de costume sur le thème de la Grande Parade
- Au SEW : répétition générale + visite du SEW + rencontre d'artistes (situation de handicap)
- Dans les rues de Morlaix : Grande Parade

Considérant que le coût global des prestations s'élève à 462 € TTC ;

Considérant que Morlaix communauté participe au financement de l'action à hauteur de 300 € ;

Considérant que la demande de subvention formulée par l'équipe enseignante est de 162 € ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_040-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De participer** aux frais de ce projet à hauteur de 162 € TTC par versement de la subvention à l'association des parents d'élèves de l'école Martin-Luther-King.

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Maryse Bizouarn
Conseillère municipale

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,

Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*